

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUN 2023**
—

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoint au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. Patrice BLIGNY, représenté par M. Jean-Claude LAFFITE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par M. Olivier TOUPIOL,
M. Denis CHILDS, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,
M. Thierry LATOURETTE, représentée par M. Patrick CHAUVIN,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE,
Mme Yannick PEJU, représentée par M. Frédéric GONDRON.

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Quorum : 15
Nombre de mandats : 07
Nombre de votants : 29
Nombre d'absent non représenté : 0

Monsieur IRAÇABAL, Maire, ouvre la séance à 21h00 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Monsieur Axel BRAVO LERAMBERT est désigné secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 28 mars 2023.

Monsieur ARAUJO-LAFFITE fait remarquer que c'est lui-même qui a posé la question orale et non Monsieur GONDRON.

Monsieur IRAÇABAL prend note de la remarque pour la mise à jour du PV.

En l'absence d'autres observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 avril 2023.

Monsieur ARAUJO-LAFFITE n'a aucune remarque concernant le PV, seulement une observation. Pour abrégé la séance, plusieurs de leurs questions sur le budget devaient faire l'objet d'un retour de l'administration qui ne leur est pas parvenu.

Monsieur IRAÇABAL va relancer l'administration pour que des réponses soient apportées aux questions.

En l'absence d'autres observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

4- COMMISSIONS COMMUNALES : CONSTITUTION ET CREATION

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il est proposé la création et la mise à jour de commissions. Il rappelle que les commissions communales ont un rôle consultatif dans le traitement des affaires du Conseil.

Sont proposées à la création :

- ✓ Une commission des affaires sociales qui aura vocation à travailler sur différents points qui seront ensuite approuvés dans le cadre du CCAS avec des sujets sur : la petite enfance ; la création d'un transport sous réservation engagement de la majorité municipale ; une réflexion sur la création d'un tiers-lieu avec des animations pour les personnes âgées, voire pour tout public, la commission étant chargée d'établir le périmètre.

La commission sera composée de 8 élus :

- Pour la majorité municipale 6 candidats : Monsieur Patrice BLIGNY, Madame Nathalie DESEILLE DENZER, Monsieur Patrice MARCHAND, Madame Stéphanie POIRET, Madame Laurence NAEGERT, Madame Sylvie MASSOT.
- Pour l'opposition 2 candidats : Monsieur Sylvain DUYCK et Madame Yannick PEJU.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de la commission des affaires sociales et les 8 élus nommés à cette commission.

- ✓ Une commission « sécurité routière ». Elle aura vocation à traiter comme sujet principal la création de la zone 30.

La commission sera composée de 7 élus :

- Pour la majorité municipale 5 candidats : Monsieur Jean-Claude LAFFITE, Monsieur Olivier TOUPIOL, Monsieur Patrick CHAUVIN, Madame Sylvie MASSOT, Monsieur Patrice MARCHAND
- Pour l'opposition 2 candidats : Monsieur Anthony ARAUJO-LAFFITE, Monsieur Sylvain DUYCK.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de la commission « sécurité routière » et les 7 élus nommés à cette commission.

Deux évolutions :

- ✓ La commission environnement verra son périmètre élargi aux affaires techniques. La composition de la commission reste identique.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élargissement du périmètre de la commission aux sujets techniques.

- ✓ Fusion de la commission PLU avec la commission aménagement et qui devient ouverte à tous les conseillers municipaux.

Monsieur ARAUJO-LAFFITE demande si la délibération concerne bien uniquement les modifications ou l'évolution de certaines commissions, les autres commissions restant maintenues à l'identique.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, le confirme. Les votes ne concernaient que les commissions créées ou modifiées.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fusion de la commission PLU avec la commission aménagement.

5- SEJOUR SCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il est demandé une participation financière pour la sortie scolaire de 2 enfants de Gouvieux scolarisés dans l'école Paul Cézanne de Chantilly qui ont participé à une classe découverte du 3 au 7 avril organisée par l'établissement scolaire. Le Conseil entérine la subvention municipale qui sera accordée selon le quotient familial (participation de 0 à 90 %).

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuver la participation financière aux classes découvertes (séjour en classe de neige) pour les familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune de Chantilly, selon le barème annexé à la note de synthèse.

6- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la commune a la possibilité de désigner un agent territorial ou le prêtre pour s'occuper du gardiennage de l'église. Cette fonction de gardiennage n'est pas liée à l'exercice du culte. Pour 2021 et 2022, le montant de l'indemnité annuelle était de 479,86 €, montant qui n'a pu être versé, il s'agit donc de procéder à la régularisation. Dans le même temps, le Conseil vote la revalorisation de l'indemnité de gardiennage pour 2023 qui s'élève dorénavant à 496,09 €. Le bénéficiaire de cette indemnité est Monsieur l'Abbé.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la régularisation des versements de cette indemnité de gardiennage pour les années 2021 et 2022 à hauteur de 479,86 € ; ainsi que le versement de l'année 2023 et suivante dans la limite des plafonds définis par les textes

7- ACQUISITION DE LA PARCELLE BN 227

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle BN 227 d'à peu près 1200 m² située en espaces naturels sensibles vers l'avenue de Boran. La parcelle avait été mise à la vente, préemptée par la commune, et puis le vendeur avait retiré sa vente. Un accord de gré à gré a été trouvé pour 10 000 € avec les frais de bornage et les frais notariés à la charge de l'acquéreur. Cette acquisition est dans la droite ligne de la politique de préservation des zones naturelles de Gouvieux.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle BN 227 aux consorts NICOUD pour un prix net vendeur de 10 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

8- ACQUISITION DE LA PARCELLE BH 424

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle d'à peu près 1 200 m² située rue de Lamorlaye dans la descente à l'entrée de Gouvieux à l'angle du Chemin des Alouettes. L'intérêt de ce terrain est qu'il pourrait être utilisé comme lieu de collecte des eaux pluviales pour éviter le ruissellement tout le long de la rue de Lamorlaye jusqu'à la Place du Général de Gaulle. Il s'agit d'une parcelle située dans une zone de préemption urbaine renforcée (UB) et identifiée comme emplacement réservé au PLU. La parcelle n'a pas eu besoin d'être préemptée mais elle fait l'objet d'une succession. Suite au décès du propriétaire, les héritiers ont contacté la mairie pour proposer son acquisition. Un prix de gré à gré a été convenu avec les vendeurs de 190 000 €, prix qui reste correct pour une parcelle de 1 200 m² située en zone UB.

En l'absence d'autre observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve

- D'accepter l'acquisition de la parcelle BH 424 aux consorts MELLE pour un prix net vendeur de 190 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

9- RENONCIATION A SERVITUDE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il s'agit d'un échange de servitude de passage pour une parcelle propriété de Monsieur VERSAVEL, agriculteur. Dans le cadre de la rédaction du compromis de l'acte de vente de la parcelle communale vendue au groupe COGEDIM, la commune a découvert que Monsieur VERSAVEL bénéficiait de deux servitudes, une aujourd'hui caduque, et une autre accordée par la mairie en 1988, mais qui n'avait pas été constituée, et qui porte sur une partie du terrain communal (parcelle 88) vendu à COGEDIM, pour lui permettre de sortir ses engins agricoles rue Blanche. La servitude pose une problématique dans le cadre de la vente. Il a été convenu avec Monsieur VERSAVEL de gré à gré de rendre caduque cette servitude de droit de passage existant, qui n'était pas formalisée dans sa constitution, mais dont il disposait d'un document écrit de la commune, et de la remplacer par un nouveau droit de passage qui passera par le parking de la rue Blanche, le terrain de Monsieur VERSAVEL étant mitoyen de cette parcelle. Monsieur VERSAVEL va prendre en charge le coût d'ouverture d'un portail sur son mur. La servitude sera constituée sur une largeur qui correspond au gabarit routier pour ne pas grever tout le parking. Il s'agira de passer au milieu du parking, sans sacrifier de place. La Commune de GOUVIEUX devra permettre un accès soit en procédant au retrait du portail, soit en élargissant l'accès sur la rue Blanche, soit en reculant les poteaux et retaillant le trottoir sur la rue Blanche pour lui permettre de manœuvrer avec des engins agricoles de gros volume.

Monsieur MARCHAND demande que la servitude introduise une clause mentionnant « pour un usage agricole exclusivement ». La commune dispose encore de deux fermes en centre-ville, mais doit garder à l'esprit que celles-ci ne resteront pas éternellement dans un centre-ville. Comme dans toutes les communes du PNR, un jour ou l'autre, ces fermes déménagent. Il ne faudrait pas qu'un aménagement ultérieur bénéficie d'une servitude qui ne soit pas appropriée à l'usage agricole.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond qu'il a été fait référence dans le projet au gabarit routier pour le passage d'engins agricoles mais il sera rappelé au notaire de la Ville d'apporter une vigilance sur ce point. Monsieur VERSAVEL leur a certifié qu'il utilisait ce passage uniquement 2 ou 3 fois dans l'année. Il a fait valoir le document écrit qu'il disposait de la commune. L'accord est juste pour les deux parties, quasiment sans aucun coût pour la commune. Monsieur VERSAVEL prend à sa charge l'ouverture de son mur et la mairie prend en charge l'accès du parking, soit en élargissant les poteaux avec un changement de portail, solution la plus onéreuse, soit en reculant les deux poteaux afin de conserver la grille, solution qui ne grève aucune place de parking et qui offre à l'agriculteur plus de place pour manœuvrer le virage dans la rue Blanche. Si l'agriculteur avait refusé cet échange de servitude, la municipalité aurait rencontré un problème pour la vente au promoteur.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- D'accepter la renonciation de la servitude de passage de la parcelle BL 88 au profit de la BL 83 ;
- D'approuver la création d'une servitude supplémentaire définie dans le projet d'acte ;
- D'autoriser la prise en charge des frais d'acte ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

10- ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION FINANCIERE SE60

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la commune sollicite une nouvelle aide du SE60 pour finaliser le programme du passage en LED de l'éclairage public sur le reste des lampadaires existants selon un calendrier qui restera encore à définir avec le SE60. Le fonds de concours apporté par la commune qui peut bénéficier d'une subvention est de 556 000 € et sera subventionné par le SE60 à hauteur de la moitié, soit 280 000 €. Cet investissement reste dans la droite ligne de la politique d'économie sur les dépenses d'énergie.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- Demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- Accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - DIVERSES RUES PROGRAMME 2023
- Acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.
- Acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- Autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Prendre Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prendre Acte du versement du solde après achèvement des travaux.
- Dire que les crédits sont inscrits au budget communal 2023. Les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

Les dépenses afférentes aux travaux 237 870,49 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).

Les dépenses relatives aux frais de gestion 41 087,25 €.

11- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la création d'emplois non-permanents concerne 2 agents qui travaillent au service technique mais en contrat avec le Centre de Gestion. Le management et la maire-adjointe en charge du service technique ont conclu à l'intérêt de passer ces deux personnes sur des contrats à durée déterminée en lien avec un accroissement d'activités. La durée de ces contrats ne devra pas excéder 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs. Leur temps de travail sera de 35h hebdomadaires.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE souhaite connaître au jour d'aujourd'hui l'effectif des services techniques et l'organisation du service. Monsieur le Maire parle d'accroissement d'activité, il souhaite donc savoir quel pôle a évolué pour le recrutement de 2 personnes, recrutements auxquels ils ne sont pas opposés.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond que la Commune de Gouvieux compte très peu d'effectifs communaux, 60 agents en comparaison avec Lamorlaye (un peu plus de 200) et Chantilly (240). L'organisation des services doit tendre à ce que les agents soient le plus efficaces possible. Dans l'objectif d'optimiser l'organisation du service, une réflexion a été menée au niveau des services techniques avec Monsieur Grégory DHUIQUE-MAYER, directeur des services techniques, et son adjoint Monsieur FORCE, pour la création de pôles au sein du service, un pôle entretien des bâtiments et un pôle espaces verts qui existaient déjà, et un pôle matériel. Dans le cadre de cette réorganisation par pôle, il a été jugé plus efficace d'avoir ces 2 agents en emploi permanent à durée déterminée sur les espaces verts. L'avantage pour la commune est de ne plus verser les frais de gestion pour la mise à disposition de personnel demandés par Centre de Gestion.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

- D'adopter la proposition du Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

12- ETUDE STRATIGRAPHIQUE DE LA STATUE DE LA VIERGE A L'ENFANT

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la délibération concerne la réalisation d'une étude stratigraphique (analyse des couches de peinture) pour une statue qui date du 14^{ème} siècle, sise à l'église. Différents devis ont été étudiés avec la DRAC, qui a donné un avis favorable sur un devis à 2 720 € HT. La Commune demande une subvention à la DRAC via les Hauts-de-France pour 50 %, une subvention du Conseil départemental pour 30 % et la part communale sera de 20 %.

Monsieur GONDRON intervient pour la Société Historique de Gouvieux. Le dossier date de 2018. Il avait été repéré des restes de couleur sur l'arrière du drap de la Vierge, ce qui représente pour une statue du 14^{ème} siècle une valeur historique intéressante. Au Moyen-âge, il était coutumier d'avoir les églises peintes à l'intérieur et notamment les statues. Il espère que même si la commune n'aura pas les subventions, elle participera au nettoyage pour la somme de 3 000 €.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, lui répond qu'il n'y a pas de raison que la commune ne bénéficie pas des subventions.

Monsieur MARCHAND précise qu'à partir du moment où la commune à l'aval de la DRAC, le dossier a été étudié et finalisé par celle-ci pour les subventions en lien avec la demande de la commune.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, précise que l'objet de l'étude est d'analyser les pigments visibles actuellement ou non-visibles à d'autres endroits et de juger l'état global de la statue. Monsieur GONDRON sera invité à cette opération.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération et de mandater le Maire pour les demandes de subventions afférentes.

13- VŒU DE SOUTIEN A L'HOPITAL DES JOCKEYS

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que l'Hôpital des Jockeys présente actuellement d'importantes difficultés financières qui préoccupent la municipalité et Monsieur Patrice MARCHAND, président honoraire de l'Hôpital des Jockeys. Des discussions sur ce sujet sont en cours au sein de la communauté de communes. Il est donc présenté au Conseil un vœu de soutien à l'Hôpital des Jockeys, établissement de soins situé sur le territoire de la commune mais qui bénéficie aussi à toute la communauté de communes, voire au-delà.

Monsieur MARCHAND précise qu'une étude du nombre d'hospitalisations de la population des communes du territoire montre un taux d'interventions pratiquement identique pour la Chapelle-en-Serval, Ory-la-Ville, Apremont, Lamorlaye, Chantilly, Gouvieux, Avilly, avec un taux d'hospitalisation entre 6 et 8 %. Cette étude légitime une démarche intercommunale qu'elle soit via la CCAC ou pas.

Monsieur MARCHAND rappelle avoir été président entre 2003 et 2014. L'hôpital était très vétuste et il a fallu l'endetter considérablement pour le remettre en état. Il n'y avait pas d'imagerie, une radiologie vieillissante, des chambres sans sanitaires, les personnes opérées prenant leur douche ensemble. L'Etat a mis la pression, dans le cadre de l'opération Hôpital 2007, pour faire d'importants investissements. Dans le cadre de ces investissements, des prévisions d'activités pendant les travaux et des prévisions d'activités futures ont été faites avec les médecins. Malheureusement, rien n'a fonctionné comme prévu.

Le chiffre d'affaires s'est effondré pendant les travaux, comme ils le craignaient, mais les médecins leur avaient dit non et il était difficile de les contrarier. L'hôpital s'est retrouvé en graves difficultés financières dès 2010. En 2011, il a été en cessation de paiement. Lors de la procédure, le Tribunal a été sollicité pour une reprise par le groupe DOCTEGESTIO, actuellement groupe AVEC, mais il a préféré au final leur redonner les clés, ce qui est assez rare, estimant leur plan plus réaliste. La poursuite n'a pas permis de remonter les difficultés. Le fait que l'Etat et la Sécurité Sociale cherchent à faire des économies à tout bout de champ ne les a pas aidés. Deux facteurs évidents restent très compliqués à gérer avec le personnel en France. En premier, le développement des activités avec la difficulté de trouver des chirurgiens ou des médecins. En deuxième, les économies à réaliser, notamment administratives. Pendant sa présidence, il a dû malheureusement réaliser un plan de licenciement, procédure complexe quand on ne maîtrise pas forcément le sujet et les économies qui peuvent être faites. A la fin de sa présidence en 2014, Monsieur Philippe VERNIER, maire de Coye-la-Forêt a pris la relève. Lui est resté administrateur et s'est retiré définitivement en 2018 à l'arrivée d'AVEC. L'hôpital à cette période était de nouveau exsangue et l'administration savait que les dernières échéances du plan d'apurement ne passeraient pas. L'hôpital remboursait chaque année pour ses dettes à peu près 850 000 € et y a fait face pendant les 8 premières années, mais le montant à rembourser de 3,5 millions pour la 9^{ème} et la 10^{ème} année était trop important. A ce moment-là, un repreneur a été cherché. Monsieur MARCHAND a recontacté la Croix Rouge, la Mutualité et Monsieur VERNIER en a contacté d'autres. Finalement, le groupe AVEC a été sollicité, qui est venu avec de belles promesses, et 4 ans après, le groupe n'a rien redressé, mais a relevé les prestations de services de 440 000 € par an. Il est difficile de répondre précisément à la question posée car il faudrait disposer d'une analyse financière, voire technique. L'hôpital a été entièrement refait de 2010 à 2012. Sa surface représente 10 300 m² de bâti pour 135 chambres. 10 ans après, est ce que les bâtiments, la toiture, les appartements au-dessus des blocs ont été entretenus ou est-ce que l'hôpital dispose de marge administrative aujourd'hui pour avoir le courage de ne pas remplacer les départs en retraite, il ne peut y apporter de réponse précise. Mais la question qui se pose pour aider l'hôpital, en cas d'achat par la CCAC ou les communes pour un endettement estimé à 14 millions, est la viabilité de l'Hôpital des Jockeys à rembourser. Le bâti a été évalué à 30 millions il y a 2 ans. Est-ce que l'hôpital sera en capacité de payer un loyer ad-hoc ou de rembourser un emprunt, il n'a pas la réponse à cette question. Il participe en tant que président honoraire aux négociations et il connaît le dossier par cœur. Il a d'ailleurs suggéré d'obtenir de l'ARS deux engagements : un soutien financier éventuel, mais il n'y croit pas, et un soutien par autorisation donnée de transférer les chirurgiens libéraux dans l'établissement d'intérêt collectif. Cela permettrait de continuer à payer les dépassements d'honoraires, car les chirurgiens doivent gagner leur vie, et augmenterait la contribution de l'Etat au fil de l'eau. Il ne serait pas demandé 5 millions à l'Etat en une fois, mais plutôt d'amener celui-ci à donner 1 million chaque année. Voilà les conditions qu'il faut poser ainsi que d'autres conditions plus techniques qui relèvent du rôle du groupe AVEC. Il n'en dira pas plus, mais il pense qu'il existe des conflits d'intérêts.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, en est d'accord sur ce dernier point concernant le groupe AVEC.

Monsieur MARCHAND propose d'apporter un codicille au vœu et d'ajouter « parmi d'autres possibilités, ouvert à tous les montages qui sauvent l'hôpital ». En effet, plusieurs solutions sont envisagées dont l'idée d'un prêt hypothécaire.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, ajoute « montages qui sont possibles et viables ».

Monsieur ARAUJO-LAFITTE rappelle que l'alerte a été donnée il y a deux semaines par la CCAC suite au Conseil d'administration. Une proposition aurait été faite par Monsieur MARCHAND et Monsieur le Maire d'acheter éventuellement les murs par la CCAC.

Monsieur MARCHAND confirme qu'il s'agit d'une des solutions.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE pense qu'il faut travailler collectivement. Leur groupe apporte leur soutien aux démarches entreprises pour sauver l'hôpital qui doit continuer d'exister sur le territoire. Comme cela a été vu lors des derniers Conseils municipaux avec Monsieur MARCHAND, la santé est un sujet préoccupant pour tous les français et sur tout le territoire. On sait être imaginatif, soyons le pour notre hôpital.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, indique que la municipalité a été alertée par les représentants de la CCAC élus au Conseil d'administration. Les principaux maires, Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye et la CCAC ont tenu une première réunion de travail, puis une réunion en bureau communautaire. Monsieur Patrice MARCHAND, en tant que président honoraire, a participé à la dernière Assemblée générale. Les réunions se font de façon hebdomadaire. La principale piste est une participation des communes et de la CCAC et la question porte sur combien les communes et la CCAC doivent apporter. La Commune de Gouvieux prône le fait que la CCAC participe plus, l'hôpital ayant un réel caractère intercommunautaire, et la CCAC ayant les fonds en réserves, pourquoi pas à hauteur de 100 %. Les réflexions portent sur quelle structure juridique va porter cet investissement ou même sur des solutions alternatives de type prêt hypothécaire.

Monsieur MARCHAND précise qu'une grosse échéance arrive pour juillet, pouvant être négociée pour septembre – octobre. Si le tribunal s'aperçoit que les choses évoluent, et c'est le cas avec les communes qui sont décidées à régler le problème, le délai nécessaire sera octroyé. La fermeture d'un établissement de santé privé d'intérêt collectif ne se décide pas comme ça. La possibilité d'une intervention du privé est aussi envisagée.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, confirme que l'idéal serait une intervention du privé qui reprendrait l'ensemble. L'un des points que la Commune de Gouvieux a fait remonter lors de la dernière réunion du bureau était que si les communes devaient apporter au capital d'une structure qui reprendrait les murs, il était juste qu'elles puissent recevoir les fruits financiers de leur investissement, si jamais un jour l'hôpital devenait rentable et dégagait des bénéfices, les fonds ne pouvant pas rester bloqués ad vitam aeternam.

Monsieur MARCHAND souligne que l'enjeu financier n'est pas négligeable, puisque Gouvieux représente 20 % de la CCAC, sur 14 millions, cela fait pratiquement une somme conséquente de 3 millions. La logique serait que toutes les communes participent chacune de façon équitable à hauteur du même montant et en contrepartie, perçoivent un loyer ou un remboursement de prêt. Toutes les hypothèses vont être travaillées.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE demande s'il est possible de temps en temps après les réunions de la communauté de communes, en cas d'absence pour manque de temps, pour faire part du planning ou des idées abordées ou à faire remonter, de faire des flash meeting rapides.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, rappelle qu'il est membre du bureau et qu'il a proposé au président de la CCAC que Monsieur Patrice MARCHAND, en tant que président honoraire, soit convié aux réunions, ce qui a été accepté. Il fait remarquer que Madame Manoëlle MARTIN est vice-présidente de la CCAC. Si le vœu se fait, elle pourra tenir au courant ses collègues du Conseil municipal des réflexions sur le sujet.

« Motion de soutien à l'Hôpital privé de Chantilly les Jockeys :

L'Hôpital privé de Chantilly Les Jockeys est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC). Il est en grandes difficultés financières. Le Conseil municipal de Gouvieux rappelle l'importance de l'offre de soins que cet hôpital fournit et il insiste sur la nécessité de pérenniser cette offre. Dans ces conditions, le Conseil municipal soutiendra toute initiative permettant d'assurer cette pérennité. Il considère que pour apurer l'ensemble des dettes, la cession des murs de l'hôpital semble être une bonne solution. Il considère que si ceci s'avère nécessaire, les collectivités territoriales devront s'associer pour participer en tout ou partie à l'acquisition des murs de l'hôpital. Il souhaite que le coût de cette intervention soit réparti de façon équitable entre les différentes collectivités territoriales concernées. Il souhaite que la formule juridique retenue pour l'acquisition pérenne permette ultérieurement à chaque collectivité de récupérer sa mise de fonds et périodiquement de récupérer les fruits financiers de sa mise de fonds au rythme permis par le redressement de la situation financière de l'hôpital. Il demande à l'Agence Régionale de Santé de contribuer au redressement de l'exploitation de l'hôpital par une dotation exceptionnelle et en autorisant les chirurgiens libéraux à pouvoir exercer désormais au sein de l'ESPIC. Il est ouvert à tout montage financier, en dehors de l'apport d'une commune, que ce soit l'arrivée d'un privé pour acheter les murs ou même d'un prêt hypothécaire, et d'étudier toute solution viable et pérenne. »

Monsieur MARCHAND demande d'ajouter que le Conseil municipal est ouvert à toute autre solution de montage financier qui permettrait de pérenniser l'offre de soins.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote le vœu de soutien.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve d'émettre un vœu de soutien à l'hôpital des Jockeys.

Monsieur MARCHAND fait un petit aparté. A l'initiative de Madame Nadège LEFEBVRE, des chiens testeurs sont venus à l'EHPAD de Lamorlaye. Ces chiens sont dressés pour identifier une odeur et notamment pour détecter la pathologie de la Covid. A chaque fois qu'ils reniflent une odeur en lien avec la Covid, ils sont récompensés par une friandise. Une démonstration a été faite concernant la Covid et le cancer de la prostate avec un taux de réussite de 100 %. Monsieur Dominique GRANDJEAN, professeur à l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, a le projet de faire un centre international de recherche pour détecter d'autres maladies comme l'épilepsie qui se dépiste très bien par les chiens. Monsieur MARCHAND lui a proposé de lui transmettre une note avec ses besoins en locaux. Les trois locaux nécessaires ont été trouvés au sein de l'hôpital : la chapelle, le laboratoire et la petite maison à l'entrée à droite pour faire des bureaux. Le Professeur Dominique GRANDJEAN et son équipe vont arriver très prochainement à l'Hôpital de Chantilly situé sur Gouvieux. Reste à trouver le financement pour les travaux de recherche, et Madame Nadège LEFEBVRE lui a indiqué être fortement intéressée et l'a assuré de son soutien. Pour le financement du centre de recherche, l'école Maisons-Alfort et la région Hauts-de-France seront sollicitées.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, remercie Monsieur MARCHAND pour cette information. Il souligne l'intérêt de ces techniques, non-invasives et non-toxiques par rapport à d'autres examens médicaux.

14- EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, fait lecture des compétences déléguées au Maire.

- La mise à disposition d'un troglodyte dans le village troglodytique pour une artiste japonaise, Madame Kaori NAKAMATSU qui réalise de la peinture sur porcelaine, pour un loyer annuel de 2 400 euros.
- L'entretien des espaces verts du quartier du Courtil et de la Plaine de Jeux : attribution du marché à l'AFASEC EPONA pour 36 204,27 euros.
- L'occupation précaire d'une pâture de 9 900 m² occupée actuellement par un poney de la ferme de la Plaine des Jeux, le cheval Madame Anouk VANZJIL va le rejoindre pour un loyer trimestriel de 271 euros.

15- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE tient à préciser qu'il a envoyé cette question tardivement car ils n'ont eu l'information que très récemment. De ce fait, ils n'ont pas pu respecter le délai de 24 heures.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, confirme que la question est bien hors délai, mais lui permet de la poser.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE précise qu'il s'agit d'une question de société et non pas politique. Malheureux hasard, il pose cette question après la violence inhumaine qui vient de se passer à Annecy, mais la question avait été envoyée avant. Cela concerne la sécurité sur les écoles et notamment l'école du Centre.

« Vous n'êtes pas sans ignorer ce qui s'est passé la semaine dernière, il y a eu intrusion et vol. Un ou des individus a ou ont dérobé des affaires personnelles de deux enseignantes, papiers d'identité, CB, clés de voiture avec vol du véhicule. Fort heureusement, il n'y a eu que du vol de matériel, mais qui auront un coût financier et un impact psychologique pour l'ensemble de l'équipe enseignante. On sait très bien que dès qu'il y a vol, c'est notre propre vie privée, on se sent malgré tout psychologiquement un petit peu atteint.

Un drame aurait pu arriver avec un enfant ou une personne de l'établissement qui auraient pu croiser leur chemin. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de violence, les gens ne voient pas le pire, mais il faut quand même remettre un peu les choses dans leur contexte. Avant la question orale, comme depuis le début de votre mandat Monsieur le Maire, nous souhaiterions vous tendre la main et faire des propositions, comme élargir la commission « sécurité routière » à une commissions sécurité globale, comme ce qui a été réalisé d'ailleurs par Monsieur MARCHAND à l'époque sur la commission énergie qui connaît un succès avec toutes les économies qui ont été réalisées. Pourquoi élargir cette commission ? Pour permettre d'échanger sur nos retours d'expérience, nos idées, avec une optique de résultats concrets et rapides pour les administrés. Je pense qu'on a tous une certaine expérience de la vie professionnelle, moi-même en tant qu'ancien militaire, j'ai fait trois plans Vigipirate en OPEX en maintien de l'ordre, je vois le danger, je peux identifier le danger et faire des propositions. Monsieur MARCHAND 40 ans de mandat et Monsieur IRAÇABAL, premier adjoint, connaissent leur ville, donc je pense qu'on peut tous amener quelque chose pour préserver nos écoles et notamment la sécurité.

Notre question est en quatre points :

Quels sont les moyens de protection qui sont actuellement en place ? Caméras, vadrouille de la police municipale, les barrières, etc.

Quelles demandes avez-vous reçu du personnel enseignant concernant la sécurité de leurs écoles ?

Quels sont les moyens de protection que vous souhaitez mettre en œuvre suite à cette intrusion ?

Je vous propose un audit sur la sécurité dans tous les établissements scolaires.

Encore une fois, c'est pour travailler ensemble pour la protection de nos enfants, il y a eu une défaillance, il faut la résoudre collectivement et ensemble. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, fait un rappel à l'ordre au niveau du règlement intérieur. Pendant l'intervention orale, l'élu est censé lire la question. Bien que la contrainte de temps ait été rappelée, il va quand même répondre à la question.

« Être victime d'un vol est toujours traumatisant et nous pouvons évidemment comprendre l'émotion des deux enseignantes qui ont subi le vol de leurs portefeuilles et d'une voiture, ainsi que d'une association qui m'a sollicité sur le sujet, je parle de leur émotion. Le vol s'est produit le vendredi 2 juin entre 11h30 et 13h30 durant la pause méridienne. Comme tout vol, ce vol n'aurait pas dû se produire, mais il en va de même des vols dans les vestiaires, dans les bureaux des entreprises, etc. (il précise en aparté que dans les anciens locaux où il travaillait, malgré la présence d'un vigile à l'entrée et de badges pour le personnel, un individu a réussi à entrer dans les bureaux et a volé tous les portefeuilles). La directrice de l'école, qui est l'une des deux victimes du vol, m'a également contacté. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil de l'école le 15 juin, ce qui est une bonne chose. Nous pourrions travailler mutuellement sur ce sujet. Au niveau de la Commune, nous pensons à équiper les portes des bâtiments des écoles qui donnent sur les cours avec des cylindres avec badge. Avec le beau temps aussi, il faut reconnaître que les portes et fenêtres restent actuellement souvent grandes ouvertes, même pendant la pause méridienne, ce qui n'aide pas évidemment. Ensuite concernant les allées et venues que vous avez évoquées, la commune a cadré les choses. Je ne sais pas à quoi vous faites références donc je vais citer quelques exemples, notamment les services techniques interviennent par principe le mercredi ou durant les vacances, sauf sur demande expresse du corps enseignant. A ce moment-là, ils interviennent en dehors de ces périodes, mais sur demande expresse. Il en va de même pour les entreprises extérieures qui sont, quand elles interviennent en dehors de ces périodes, toujours accompagnées par quelqu'un des services techniques. Enfin, le prestataire informatique qui vient dans l'école, c'est toujours à la demande du corps enseignant, c'est comme ça que les choses sont cadrées.

Pour ce qui concerne les instances de réflexion, nous avons une prochaine réunion du CLSPD qui va se tenir fin juin avec la gendarmerie et je pourrais rappeler ce vol aux forces de l'ordre. Je pense donc que les bonnes instances seront sollicitées, le Conseil de l'école et le CLSPD, et qu'il n'y a pas lieu de créer une commission supplémentaire ou d'élargir le champ de la commission « sécurité routière ».

Enfin pour ce qui concerne l'audit de sécurité dont vous parlez, je tiens à rappeler que la gendarmerie a déjà effectué des audits de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate, dans les circonstances qu'on a connues il y a quelques années. »

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **22h15**.